



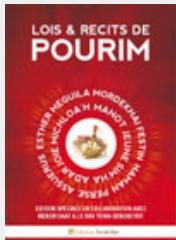
Traité Nedarim

Michna 8 - Chapitre 9

[ח] קונם יין שאיני טעם, שהיין רע למעיים, אמרו לו, והרי המיוון יפה למעיים--הותר במיוון; ולא במיוון בלבד הותר, אלא בכל היין. קונם בצל שאיני טעם, שהבצל רע ללב, אמרו לו, והלוא הכופרי יפה לב--הותר בכופרי; ולא בכופרי בלבד הותר, אלא בכל הבצלים. מעשה היה, והתירו רבינו רבי מאיר בכל הבצלים.

S'il dit : je fais vœu de ne pas goûter au vin, car il nuit à l'estomac » et qu'on lui dise : « le vin vieux profite à l'estomac », ce dernier devient permis, et dès lors, à sa suite, tout autre vin. S'il déclare faire vœu de ne pas goûter aux oignons, « car ils nuisent au cœur », et qu'on lui observe que l'oignon de Chypre est avantageux au cœur (lui fait du bien), ce dernier devient permis, et dès lors à sa suite, toutes les sortes deviennent permises. Ainsi, il est arrivé effectivement que Rabbi Méïr (en une telle circonstance) permit de manger toutes sortes d'oignons.

Lois & Récits de POURIM



Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Purim. L'histoire détaillée de la Mégoula d'Esther, réflexions sur la vraie joie..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions